

Décision

Générale

colonial

Décision n° 723 du 15 octobre 1941

n° 723

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 octobre 1941

Numéro JO

n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro

31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Une autorisation d'absence de trente jours pour affaires personnelles est accordée à l'auxiliaire Ali Farah à compter du 19 octobre 1941. Cet agent, qui ne compte qu'un an de service administratif, ne pourra percevoir son traitement que pendant la première période de quinze jours.